

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-511415

ND = 291 b3

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :

2331

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

MARAH - ABDELAZZIZ

Date de naissance :

10/07/1954

Adresse :

BD. EL QUODS AMICALE ENNAKHIL

IM 1 APT 1 CASA

Tél. : 0662 473354

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur Mohamed BENNANI
Ophthalmologiste
54, Bd. Rachidi - Casablanca
Tél.: 0522 22 40 22 / 0522 22 62 22

Date de consultation :

EL Alami lalla Fatima 31/08/57

Nom et prénom du malade :

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

affection oculaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 06/15/2020

Signature de l'adhérent(e) :

MARAH

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
06/05/2012	c.c.	gratuit		<i>Dr. Rachidi - Casablanca</i> Dr. Mohamed BENNAM 0522 22 40 22 / 0522 22 62 22

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
MARCHE OMARYA CASABLANCA Bd. Rachidi - Casablanca Tél : 05 22 52 36 29	06/05/2012	- 629,70 -

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
Dr. Rachidi - Casablanca	06.05.2012	K.80	1000,00

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

VOLET ADHERENT

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'OI

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHÈSES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000		Coefficient DES TRAVAUX
	D 00000000 35533411	G 00000000 11433553		MONTANTS DES SOINS
	B			DATE DU DEVIS
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Saida EL ALAOUI

Ophthalmologiste

Ancienne interne et attachée au
CHNO des QUINZE-VINGTS Paris

Diplômée de l'Université P. et M. Curie Paris VI

المكتورة سعيدة العلوي
طب العيون

طبيبة سابقة بالمركز الاستشفائي الوطني

لطب العيون 20-15 بباريس

خريج جامعة باريس 6

PHARMACIE OMARIA CASABLANCA
 Rue 49 Lot. Omariya Mosquée Omariya
 Hay Inara - Ain Chock - Casablanca
 Tél.: 05 22 52 36 29

Casablanca, le 06 mai 2020

Mme **ELALAMI Lalla Fatima**

Madame ELALAMI Lalla Fatima

730.00

TRAVATAN



1 goutte, dans les deux yeux, pendant 3 mois

104.40 X 2

TRUSOPT



1 goutte, 2 fois par jour, dans les deux yeux, pendant 3 mois

44.40

CELLUVISC



1 goutte, 3 fois par jour, dans les deux yeux, pendant 3 mois

167.30 X 2

COVERSYL



1 cp par jour 3 mois

61.00

CLARTEC



1 cp par jour 3 mois

22.60 X 3

FLUCON



1 goutte 2 fois par jour, dans l'œil gauche, pendant 3 Mois

- 629.70 -

207, Bd. Zerkour

E-mail : saidaelalaoui@yahoo.fr

6 118001 070619

Laboratoires Sothema Bouskoura
 Travatan® 40 µg/ml collyre en solution, 2,5 ml
 A.M.M. N° 54/13 DMP/21/NCV
 PPV : 230 DHS

LOT S030338 1
 EXP 07/2021
 PPV 104.40 DH

LOT S030338 1
 EXP 07/2021
 V 104.40 DH

CELLUVISC® 4mg/0.4ml

Collyre en récipient unidose

6 118001 251414

PPV:44DH40

Distribué par les laboratoires AFRIC-PHAR

PPV:167DH30

LOT : 7680
 UT_AV : 02-23
 P.P.V : 61 DH 00

ARMACIE OM
 49 Lot. Omariya
 Hay Inara
 Tél. : 05 22 52 36 29

6 118001 070244

Flucon collyre de 3 ml
 A.M.M. N° 103DMP/21/NCV
 Laboratoires Sothema
 PPV : 22,60 DHS

Remboursable AMO

406865

6 118001 070244

Flucon collyre de 3 ml
 A.M.M. N° 103DMP/21/NCV
 Laboratoires Sothema
 PPV : 22,60 DHS

Remboursable AMO

406865

6 118001 070244

Flucon collyre de 3 ml
 A.M.M. N° 103DMP/21/NCV
 Laboratoires Sothema
 PPV : 22,60 DHS

Remboursable AMO

406865

Docteur Mohamed BENNANI

Ophtalmologiste

Chirurgie vitréo - rétinienne

Ancien résident du Collège de Médecine
des Hôpitaux de Paris

الدكتور محمد بناني

طب العيون

أمراض وجراحة الشبكة

داخلي سابقا بمستشفيات باريس

CASABLANCA, Le 06/05/2020

HONORAIRES :

Mme ELALAMI Lalla Fatima

Acte : OCT : K80 . (Tomographie par cohérence optique)

Montant : 1000.00 Dhs (MILLE DHS) .

Docteur Mohamed Bennani

Docteur Mohamed BENNANI
Ophtalmologiste
54, Bd. Rachidi - Casablanca
Tél: 0522 22 40 22 / 0522 22 62 22

Docteur Mohamed BENNANI
Ophthalmologist
Chirurgie vitréo - rétinienne
Ancien résident du Collège de Médecine
des Hôpitaux de Paris

الدكتور محمد بناني
طب العيون
أمراض وجراحة الشبكة
داخلي سابق بمستشفيات باريس

CASABLANCA, le 06/05/2020

COMPTE RENDU OCT
OCT DU mercredi 06 mai 2020
Mme ELALAMI Lalla Fatima

Contexte :

Patiante diabétique et glaucomateuse. Multi injectée pour maculopathie diabétique. Monophtalme oeil gauche

OCT oeil gauche :

Oedème maculaire a augmenté de volume, 617μ .

Docteur Mohamed BENNANI
Ophthalmologist
54, Bd. Rachidi - Casablanca
Tél.: 0522.22.40.22 / 0522.22.62.22